

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 28
Pouvoirs : 5
Votants : 33

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 26/10/2018

Le 5 novembre 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yann GALLAY (Pouvoir Claude TRASSARD), Olivier EYRAUD, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY, Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD), Chantal NOEL, Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT.

OBJET : TOURISME – Création d'une rampe de mise à l'eau et d'un parking sur la commune de Saint Bernard

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes a mis en place, depuis plusieurs années, un programme de valorisation des bords de Saône et a signé une convention de partenariat avec la Fédération de pêche du Rhône intervenant sur le linéaire de la Saône.

Sur le secteur nord de Saint-Bernard, il a été remarqué un déficit de rampe de mise à l'eau aménagée et accessible aux pêcheurs. De plus, la commune de Saint-Bernard et la Communauté de communes ont dû intervenir sur le secteur suite à des conflits d'usages. En effet, une rampe de mise à l'eau sous convention d'occupation temporaire entre un privé et Voie Navigable de France est fréquemment utilisée malgré l'usage exclusivement privé de cette rampe, entraînant des conflits entre propriétaires et usagers de la Saône.

Pour résoudre ce conflit, une concertation a été organisée entre la CCDSV, VNF, le propriétaire privé, la commune de Saint-Bernard, l'AAPPMA de Villefranche (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et la Fédération de pêche du Rhône. A l'issue de cette concertation, il a été convenu de créer une rampe de mise à l'eau et un parking pour satisfaire à la demande du public et des pêcheurs.

Ces équipements seront situés à proximité du ponton de pêche accessible de la CCDSV vers le PK 37.500, directement connecté à la parcelle AA8 propriété de la CCDSV. A noter, un emplacement réservé pour la création d'une aire de stationnement est inscrit au PLU de Saint-Bernard. A terme, cet aménagement sera intégré à la superposition d'affectation du domaine public entre la CCDSV et VNF et sera accessible et ouvert à tous.

Le projet a été défini conjointement avec la Fédération de pêche, la CCDSV et la commune de Saint-Bernard. La conception, le financement et le suivi des travaux seront réalisés par la Fédération de pêche du Rhône et une convention de partenariat définissant les engagements réciproques sera signée. La CCDSV participera financièrement à l'opération par une subvention d'équipement aux personnes morales de droit privé, en montant net de subvention et de TVA (compte 2042).

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes		Taux
Ingénierie	8 036 €	Région Auvergne Rhône Alpes	12 334 €	41.2 %
Travaux et Aménagements	21 900 €	CCDSV	10 370 €	34.6 %
		Pêcheurs	7 232 €	24.2 %
		Fédération Nationale de Pêche	3 732€	
		Fédération Départementale de pêche du Rhône	2 500 €	
		AAPPMA	1 000€	
TOTAL TTC	29 936 €	TOTAL	29 936€	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de création d'une rampe de mise à l'eau et d'un stationnement sur les bords de Saône sur la commune de Saint-Bernard ainsi que le plan de financement prévisionnel du projet ;
- **D'ATTRIBUER** à la Fédération de pêche une subvention d'équipement pour un montant de 10 370 €. Le montant de cette subvention n'est pas révisable à la hausse, même si la dépense réalisée dépasse le coût prévisionnel de l'opération. A l'inverse, si la dépense n'atteint pas le coût prévisionnel du projet, la subvention est versée au prorata du montant des dépenses effectivement justifiées ;
- **DE DIRE** que la convention, qui définit les modalités de partenariat sur cette opération avec la Fédération de pêche du Rhône, sera prochainement soumise au conseil communautaire pour validation ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : -9 NOV. 2018
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20181105-2018C106-TO

Affichage le :

-9 NOV. 2018

A Trévoux, le 05/11/2018

Le Président,
 Bernard GRISON

